

## France, une centaine de préparations naturelles autorisées comme biostimulants

En application de la loi d'avenir agricole, le ministère a publié le 30 avril un arrêté et un décret autorisant la fabrication, la commercialisation et l'usage d'une centaine de substances naturelles à usage de biostimulant, dont le fameux « purin d'ortie ».

Le ministère de l'agriculture a publié au Journal officiel du 30 avril 2016 deux textes concernant la procédure d'autorisation des substances naturelles à usage **biostimulant**, en application de la loi d'avenir agricole du 14 octobre 2014.

Les **substances naturelles à usage biostimulant** sont autorisées dès lors qu'elles sont inscrites sur une liste publiée par le ministre de l'agriculture. « Les produits qui contiennent uniquement une ou plusieurs substances autorisées par l'arrêté, mélangées avec de l'eau, et donc accessibles à tout utilisateur, peuvent désormais être mis sur le marché sans autre formalité.

L'autorisation de ces substances est ainsi simplifiée, plus rapide et chacun peut donc fabriquer et commercialiser ses propres produits pour stimuler la croissance des plantes », commente le ministère.

L'arrêté publié conjointement au décret fixe une première liste de plus d'une centaine de substances naturelles à usage biostimulant autorisées, dont l'ortie utilisée en mélange avec de l'eau pour faire ce que l'on appelle communément le « purin d'ortie ».

Cette première liste sera « complétée par d'autres substances, après une évaluation de l'Anses garantissant qu'elles ne présentent pas d'effet nocif sur la santé humaine, sur la santé animale et sur l'environnement », précise le ministère.

[Décret n° 2016-532 du 27 avril 2016 relatif à la procédure d'autorisation des substances naturelles à usage biostimulant](#)

[Arrêté du 27 avril 2016 établissant la liste des substances naturelles à usage biostimulant](#)

[Première liste des substances naturelles autorisées à usage biostimulant](#)

Source : <http://www.terre-net.fr/observatoire-technique-culturale/reglementation-social-juridique-fiscal/article/une-centaine-de-preparations-naturelles-autorisees-comme-biostimulants-220-119033.html>